

Arrêté n°2026-AG-016 portant composition du Comité Électoral Consultatif dans le cadre des élections des représentants des personnels au Comité Social d'Administration (CSA), à la Commission paritaire d'établissement (CPE) et à la Commission consultative paritaire des Agents Non Titulaires (CCPANT) de l'Université de Mayotte

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2023-1356 du 29 décembre 2023 relatif à la transformation du centre universitaire de formation et recherche de Mayotte en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ;

Vu les statuts en vigueur de l'Université de Mayotte ;

Vu les désignations faites par les différentes listes siégeant au Conseil d'administration ;

Le Président de l'Université de Mayotte

ARRÊTE :

Article 1. Composition du Comité Électoral Consultatif

Dans le cadre des prochaines opérations électorales visant à désigner les représentant des personnels au Comité Social d'Administration (CSA), à la Commission Paritaire d'Établissement (CPE) et à la Commission Consultative Paritaire-Agents Non Titulaires (CCP-ANT), il est arrêté la composition du Comité Électoral Consultatif suivante :

- **Monsieur Abal-Kassim CHEIK AHAMED**, Président de l'Université de Mayotte, président du Comité Électoral Consultatif ;
- **Madame Leïla NEDJAR**, Directrice Générale des Services ;
- **Monsieur Laurent GARNIER**, représentant de la Direction Affaires Juridiques et Institutionnelles ;
- **Madame Valérie DEBUCHY**, Rectrice de la Région Académique de Mayotte, ou son représentant ;
- **Monsieur Elliott SUCRÉ**, représentant d'une liste de professeurs des universités et personnels assimilés ;
- **Madame Laura MEGEVANT**, représentante d'une liste d'autres enseignants chercheurs et personnels assimilés ;

- **Monsieur Aktoibi SOUFFOU**, représentant d'une liste de BIATSS ;
- **Madame Nousra ATTOUMANI**, représentant une liste d'utilisateurs.

Sont invitées aux réunions du Comité Électoral Consultatif, les personnes suivantes :

- **Madame Sylvie WHARTON**, représentante d'une liste de professeurs des universités et personnels assimilés ;
- **Monsieur Thomas M'SAÏDIÉ**, représentant d'une liste d'autres enseignants chercheurs et personnels assimilés ;
- **Madame Marine TESSON**, représentante d'une liste d'autres enseignants et personnels assimilés ;
- **Madame Myriam DI BETTA**, représentante d'une liste d'autres enseignants et personnels assimilés ;
- **Monsieur Soulaïmana MADI ALI**, représentant d'une liste de BIATSS ;
- **Monsieur Yoann Daniel ELISABETH-MESNAGER**, représentant une liste d'utilisateurs.

Article 2. Compétences du Comité Électoral Consultatif

Le Comité Électoral Consultatif ainsi composé assistera le Président de l'Université de Mayotte dans l'organisation des prochaines élections des représentants des personnels et des usagers au Comité Social d'Administration (CSA), à la Commission Paritaire d'Établissement, à la Commission Consultative Paritaire-Agent Non Titulaires (CCP-ANT) de l'Université de Mayotte.

Article 3. Exécution et publicité du présent arrêté

La Directrice Générale des Services de l'Université de Mayotte est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de l'Université de Mayotte.

Fait à Dombéni, le 21 septembre 2026

Le Président de l'Université de Mayotte



Abal-Kassim CHEIK AHAMED